



سلطة تنظيم الصفقات العمومية

Autorité de Régulation des
Marchés Publics

Le Président

Nouakchott, le: 03 NOV 2022 انواكشوط، في

Numéro 08 3 / 22 رقم
A.R.M.P/Président س.ت. ص.ع.

الرئيس

AVIS DE LEVEE DE SUSPENSION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP, statuant au fond, en date du 03 novembre 2022, sur le recours introduit par WEBGRAM contre la décision d'attribution provisoire, par la CPMP du Ministère de la Santé, du « marché relatif à la conception, fourniture et au paramétrage d'une plateforme de gestion des données PBF », objet du DAO N°01/F/INAYA/2022 :

- dit non fondé le recours de WEBGRAM ;
- ordonne la levée de la suspension et la poursuite de la procédure de passation du marché, conformément aux éléments des textes des marchés publics, aux stipulations du DAO et des conclusions et analyses qui seront développés dans la décision de la CRD qui sera publiée sur le site www.armp.mr.

Ahmed Salem TEBAKH

